FAIRE DE L'IA UN BIEN PUBLIC PRÉCIEUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN

16 RECOMMANDATIONS AUX POUVOIRS PUBLICS

Forum Information & Démocratie

ONG ALCRER
Démocratie - Gouvernance - Droits de l'Homme- Civisme

CONTEXTE ET PROCESSUS DE FORMULATION DES RECOMMANDATIONS

Grâce notamment au développement de l'internet, l'espace global de l'information et de la communication connaît une rapide évolution. Cependant, cette évolution est contrariée par la propagation d'informations erronées ou manipulées dans l'intention délibérée de tromper ou de nuire. Préoccupés par les dommages qu'entraîne cette situation sur la vie des personnes et la qualité de la démocratie, 30 Etats ont signé, lors de la 74e Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2019, le Partenariat international sur l'information et la démocratie.

Cet accord intergouvernemental adopté aujourd'hui par 55 pays dont le Bénin, vise à promouvoir et mettre en œuvre des principes démocratiques dans l'espace global de l'information et de la communication pour l'accès à une information libre, indépendante, pluraliste et fiable.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces principes, 11 organisations de la société civile et du monde académique ont créé, en novembre 2019, le Forum sur l'information et la démocratie (FID). En tant qu'organe de mise en œuvre du Partenariat international pour l'information et la démocratie, le Forum publie chaque année des rapports contenant des recommandations de politiques publiques fondées sur des données probantes, élaborées sur la base de contributions de centaines d'experts à travers le monde.

C'est ainsi que des experts béninois, sous la coordination de l'ONG ALCRER, ont participé, depuis 2021, à trois Groupes de Travail sur :

- *« Les régimes de responsabilité pour les réseaux sociaux et leurs utilisateurs » (septembre 2022) ;*
- *« Le pluralisme de l'information dans les algorithmes de curation et d'indexation » (février 2023) ;*
- *« L'IA en tant que bien public : Garantir un contrôle démocratique de l'IA dans l'espace de l'information » (février 2024).*

Le rapport sur l'intelligence artificielle a fait l'objet d'une série de rencontres d'appropriation et d'enrichissement au niveau national. Le 17 avril 2024, un atelier a regroupé des acteurs étatiques et non-étatiques pour discuter des 200 recommandations du rapport et adapter les plus pertinentes au contexte du Bénin, conformément à la stratégie nationale d'IA et des mégadonnées 2023-2027.

De même, dans le cadre de son partenariat avec ALCRER, le FID a appuyé l'organisation d'un séminaire national qui a eu lieu le 28 novembre 2024 à Cotonou en vue d'améliorer la connaissance des acteurs nationaux sur les défis et les enjeux de l'IA et de finaliser les recommandations devant permettre au Bénin d'asseoir une politique publique résiliente en matière d'IA. C'est dans la perspective de faire connaître et approprier ces recommandations que la présente plaquette est éditée.

OBJECTIFS DE L'ACTION

La présente plaquette expose seize recommandations retenues à l'issue du processus d'échanges entre les acteurs nationaux (Parlement, Ministère du numérique, Structures de régulation, OSC, Médias) sur les enjeux et défis de l'intelligence artificielle. Cette diffusion vise globalement à aider le Bénin à améliorer sa politique et son cadre juridique d'IA conformément aux standards généralement admis au niveau international.

De façon spécifique, elle a pour objectifs de :

- favoriser au Bénin la construction d'un écosystème propice à un usage éthique, responsable et constructif de l'IA ;
- soutenir le plaidoyer des organisations de la société civile.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations sont articulées autour de cinq centres d'intérêt :

- **Cadre juridique et stratégique de l'IA**. Les pouvoirs publics sont appelés à élaborer ce cadre en veillant à mettre en place des règles claires de développement, de déploiement et d'utilisation de l'IA et les régimes de responsabilités qui en découlent pour chaque partie prenante.
- **Cadre de gouvernance de l'IA.** Il s'agit ici d'une part de créer autour des questions d'IA des processus privilégiant la transparence, la redevabilité et la participation des acteurs concernés. D'autre part, les pouvoirs publics doivent veiller à la mise en place d'organes spécifiques de régulation et de mécanismes ouverts et efficaces de gestion des plaintes et dénonciations.
- **IA et élections**. Les recommandations visent à préserver l'intégrité des élections des manipulations des systèmes d'IA à travers l'établissement de règles efficaces, le renforcement des capacités des organes de gestion des élections et la surveillance indépendante des électeurs.
- **IA et recherche scientifique**. La recherche participe d'un contrôle démocratique de l'IA. Les acteurs recommandent l'amélioration de l'accès des chercheurs aux systèmes d'IA et la mise en place de financement public pour la conduite d'évaluations indépendantes des technologies d'IA.
- **IA et journalisme**. Les recommandations visent à favoriser l'utilisation transparente, équitable et responsable des systèmes d'IA dans un environnement éditorial propice à l'éthique journalistique.

DÉTAIL DES RECOMMANDATIONS

Constats	Recommandations	Structure responsable
Cadre juridique et stratégique de l'IA		
En dehors de la stratégie nationale d'IA et des mégadonnées 2023-2027, il n'existe pas une réglementation spécifique et suffisamment contraignante sur le développement, le déploiement, l'utilisation de systèmes d'IA ainsi qu'un régime de responsabilité lié aux usages.	Élaborer un code définissant les lignes directrices d'utilisation de l'IA dans la plupart des domaines et les régimes de responsabilités qui en découlent.	Gouvernement Parlement
	Obliger les déployeurs d'entités synthétiques telles que les chatbots, les assistants virtuels à informer les utilisateurs et à prévoir des méthodes permettant de détecter de manière fiable le contenu qu'ils génèrent, notamment en intégrant un filigrane dans le contenu généré.	Gouvernement
	Obliger les plateformes à identifier les informations relatives à l'authenticité, la provenance et aux contenus générés par l'IA par les meilleurs moyens possibles ainsi qu'à présenter ces informations à l'utilisateur final.	Gouvernement
Cadre de gouvernance de l'IA		
L'absence d'autorité spécifique de régulation en matière d'IA et le défaut de cadre de concertation des acteurs ne permettent pas un traitement différencié des problèmes liés aux usages de l'IA et la prise en compte de points de vue alternatifs dans la construction des politiques publiques dans le domaine.	Mettre en place une autorité de régulation de l'IA.	Gouvernement
	Mettre en place des mécanismes de transparence, d'atténuation des risques et de recours accessibles à travers, par exemple, des portails de plaintes, des médiateurs indépendants, etc.	Parlement
	Engager les acteurs non-étatiques (secteur privé, société civile, médias) dans l'élaboration des règles et la gouvernance de l'IA y compris en créant un cadre de concertation entre l'Etat et ces acteurs.	Gouvernement
	Créer un système de certification sur mesure pour les entreprises d'IA, similaire au commerce équitable.	Gouvernement
	Promouvoir des initiatives éducatives pour sensibiliser sur la manipulation des données personnelles et les mécanismes de recours y afférents.	Gouvernement APDP Société civile Médias

Constats	Recommandations	Structure responsable
IA et élections		
Dans plusieurs pays, il est déjà observé que les informations peuvent être manipulées pour impacter les résultats électoraux en jouant sur le choix des électeurs. Différentes méthodes telles que le microciblage permettent d'influencer les campagnes électorales et leurs résultats. On observe également un usage abusif de l'IA pour déformer des faits, générer des « deepfakes » et créer de la confusion au sein du corps électoral.	Encadrer, par des règles claires et transparentes, le déploiement et le recours à l'IA en matière électorale et le régime de responsabilité y relatif.	Gouvernement Parlement
	Promouvoir la transparence de la liste électorale et les algorithmes y relatifs tout en veillant à la sécurité des données, des systèmes et des réseaux.	CENA ANIP
	Renforcer les capacités des membres des organes de gestion électorale, les médias et les observateurs sur l'usage et les risques des technologies d'IA en matière électorale.	CENA
	Promouvoir la surveillance citoyenne des dispositifs d'IA en matière électorale.	CENA Société civile
IA, recherche scientifique et journalisme		
La recherche scientifique et la pratique du journalisme participent du contrôle démocratique de l'IA. En dépit des efforts actuels en matière de recherche sur l'IA, il y a lieu de prendre la mesure des enjeux et de mettre en place les outils, infrastructures et financements nécessaires au travail des chercheurs. De même, nonobstant les progrès qu'apporte l'IA à la pratique du journalisme, cette technologie peut nuire aux conditions techniques, économiques et sociales du journalisme et de l'édition.	Améliorer l'accès des chercheurs aux systèmes d'IA (données, infrastructures, outils, financement…).	Gouvernement
	Financer des recherches indépendantes sur les impacts sociétaux et éthiques de l'IA et des expérimentations contrôlées sur les technologies IA.	Gouvernement
	Mettre en œuvre une réglementation, telle que la charte de Paris sur l'IA et le journalisme, afin de mieux encadrer les opportunités et les risques de l'IA sur la pratique du journalisme.	HAAC
	Instaurer des droits pour les médias et les journalistes, notamment le droit de savoir (concernant l'utilisation de leur contenu dans les systèmes d'IA), le droit de retrait (opt-out) et le droit à une compensation équitable.	HAAC

Forum
Information
& Démocratie

Forum on Information and Democracy
CS 90247
75083 Paris Cedex 02, France
E-mail : contact@informationdemocracy.org
Site Web : https://informationdemocracy.org

ONG ALCRER
Démocratie - Gouvernance - Droits de l'Homme- Civisme

ALCRER
C/2124 D, Quartier Mènontin
01 BP 2769 Cotonou, Rép. Du Bénin
Téléphone : +(229) 0197087192/0194191613
E-mail : alcrerpara@yahoo.fr
Site Web : https://alcrer.bj/